

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mai 2007, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté les ordonnances suivantes :

OCA07 012 à OCA07 016 Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2007 :

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) (a. 20)*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2)*
- *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) (a. 521)*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) (a. 3, al. 8).*

OCA07 017 à OCA07 019 Ordonnances relatives à l'évènement «Vente trottoir sur le territoire de la SDC Promenade Fleury», dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) (a. 20)*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8)*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) (a. 3, al. 8).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 10794, rue Lajeunesse, Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingtième jour de mai deux mille sept.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement
Chef de division – Relations avec les citoyens et greffe